

Linky : compte-rendu de l'audience au Tribunal Administratif.

Bonjour à toutes et à tous,

ce petit message pour vous tenir un peu au courant de l'audience du lundi après-midi 21 août 2017 au Tribunal Administratif.

La Préfecture de l'Ariège estime que la délibération que le conseil municipal de Loubaut a prise serait illégale. L'argument avancé par la commune est le refus du déclassement des compteurs actuels, qui fonctionnent très bien.

La Présidente du Tribunal a écouté les interventions de la Préfecture, de Enedis, de Maître Antoine de Lombardon (cabinet Artemisia) et la mienne.

Je tiens à remercier toutes les personnes soutiennent la commune de Loubaut dans cette lutte pour la liberté de choix pour le compteur d'électricité. Il y avait plusieurs dizaines de personnes présentes au Tribunal Administratif et cela en était impressionnant. Merci à tous ces citoyens (plus de 80 !) qui ont "perdu" une journée du mois d'août pour venir s'enfermer dans une grande salle et écouter les erreurs exprimées par l'avocat de Enedis. Merci aussi à celles et ceux qui n'ont pas pu venir et qui approuvent la démarche de la commune. Il y avait foule pour la photo devant le Tribunal Administratif avec la banderole : "Touche pas à mon compteur 09".

Il est probable que le Tribunal Administratif suspende la délibération, permettant ainsi à Enedis de poser ses compteurs. En attendant le jugement sur le fond pour lequel tout reste à faire. Comme pour l'arrêté du mois dernier, mais cela prendra des mois ou des années, surtout que l'on envisage d'aller chercher la justice européenne.

Un petit lien pour plus d'information.

<https://blogs.mediapart.fr/ramon-bordallo/blog/220817/linky-prefecture-ariege-loubaut-citoyens-enedis-remerciements-aux-sans-voix-0>

Et des vidéos... Merci à François : <https://www.youtube.com/user/Languages1001/videos>

À bientôt.

Ramón Bordallo